



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 15 février 2022
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 02/2022

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ÉGOUTS SECTEUR « LE CRÊT – GARAGE DU VANIL »</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 54'000.- pour les travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts dans le secteur « Le Crêt – Garage du Vanil ».

2. HISTORIQUE

Par le biais du préavis N° 06/2021, votre Conseil avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.- pour entreprendre divers travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts dans le secteur « Le Crêt – Garage du Vanil ».

3. AUGMENTATION DES PRIX

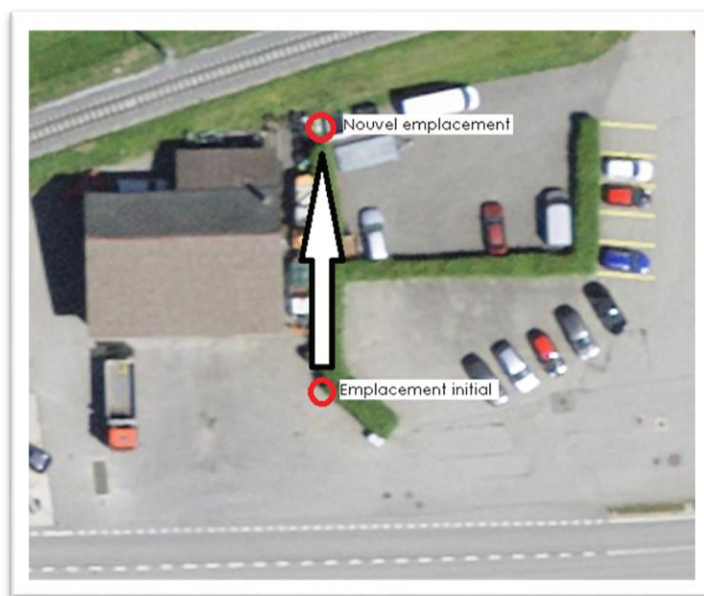
Comme vous le savez, avec la crise, le coût des matières premières a augmenté dans de nombreux secteurs. La Municipalité a donc demandé aux mandataires de bien vouloir estimer les coûts supplémentaires pour la réalisation de ces travaux.

Il en ressort que ces coûts pourraient être pris en compte dans le cadre des divers et imprévus du crédit initial. Cependant, en procédant de la sorte, il ne resterait aucune marge de manœuvre et tout imprévu signifierait un dépassement de crédit. Dans un souci de transparence, la Municipalité a donc préféré vous soumettre le présent préavis plutôt que de prendre le risque de vous mettre devant le fait accompli à l'issue du chantier.

4. DÉPLACEMENT DE LA BORNE HYDRANTE

Dans le projet initial, la borne hydrante N° 111 devait être installée au sud de la parcelle N° 396, devant la haie de tuyas existante. Or, la Municipalité a été avisée que la haie pourrait, à l'avenir, être supprimée. Si tel devait être le cas, la borne hydrante se trouverait isolée avec un risque important d'être endommagée par un des véhicules.

La décision a donc été prise, par sécurité, de la déplacer au nord de la parcelle, ce qui implique une augmentation du coût pour le forage dirigé.



5. DEVIS

Les coûts supplémentaires sont estimés comme suit (TTC) :

Réseau d'égouts

Surcoûts dus à l'augmentation des prix CHF 10'000.00

Réseau d'eau potable

Surcoûts dus à l'augmentation des prix CHF 16'000.00

Déplacement de la borne hydrante

Prolongation du forage dirigé CHF 28'000.00

TOTAL TTC CHF 54'000.00

Ce complément porterait le crédit autorisé à CHF 854'000.00.

6. FINANCEMENT ET CHARGES D'EXPLOITATION

La Municipalité ne demande pas d'autorisation d'emprunt pour les CHF 54'000.- supplémentaires. Ceux-ci seront assurés par les liquidités courantes.

Il n'y aura pas de charges supplémentaires d'exploitation.

7. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 22 mars 2022

- Vu** le préavis N° 02/2022
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts – secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »
- **D'octroyer** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 54'000.- portant le crédit total à CHF 854'000.-
- **De financer** le montant de CHF 54'000.- par les liquidités communales
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 10 ans, par les comptes 4600.3311.1 « Amortissement – Séparatif Le Crêt » et 8100.3311.1 « Amortissement – Conduite EP Le Crêt ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 15 février 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 22 mars 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Frédéric Blum

La Secrétaire : Janick Lenoir



Délégué municipal :
- M. Marcel Moratti